

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande  
B02904020007

Code du produit : 200000043334

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant tout usage formulé pour usage domestique

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Colgate Palmolive Services  
9-11 rue du Débarcadère  
92700 Colombes - FRANCE

Téléphone : +33 01 4768 6000

Téléfax : --

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : colgate\_sds@colpal.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC France- +(33)-975181407  
Global-CHEMTREC- +1 703-741-5970

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hypochlorite de sodium  
hydroxyde de sodium

### Etiquetage supplémentaire

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hypochlorite de sodium	7681-52-9 231-668-3 017-011-00-1 01-2119488154-34-xxxx	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 3 - < 5
Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes	61788-90-7 263-016-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 2; H371 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6 01-2119982981-22-xxxx	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
 Enlever les lentilles de contact.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
 Ne PAS faire vomir.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
 Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
 Provoque de graves lésions des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits de nettoyage

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection des mains	:	
Matériel	:	Gants en caoutchouc
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,7 mm
Remarques	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	clair
pH	:	11,5 - 13,5
Point d'éclair	:	Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition au soleil.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Métaux

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlore

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Composants:

##### hypochlorite de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 8.800 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): > 10,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 20.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

### **Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 846 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

### **hydroxyde de sodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Composants:**

#### **hypochlorite de sodium:**

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### **Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:**

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 4 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritation de la peau

#### **hydroxyde de sodium:**

Résultat : Corrosif

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Composants:**

#### **hypochlorite de sodium:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:**

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation des yeux

### **hydroxyde de sodium:**

Résultat : Corrosif

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **hypochlorite de sodium:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Voies d'exposition : Dermale  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Remarques : Donnée non disponible

Voies d'exposition : Dermale  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **hydroxyde de sodium:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Remarques : Donnée non disponible

Voies d'exposition : Dermale  
Remarques : Donnée non disponible

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:**

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Ce produit n'a pas été testé dans son ensemble. Cependant, cette formule a été examinée par des experts en toxicologie du Département sécurité des produits de la compagnie Colgate-Palmolive et elle est considérée comme sûre pour l'usage auquel elle est destinée. Cette analyse a pris en considération les informations disponibles en matière de sécurité, y compris celles sur les ingrédients individuels, les formules similaires et les interactions potentielles entre les ingrédients. Cette analyse est une composante du procédé de détermination des dangers employé pour préparer les instructions de la rubrique 2 de la FS.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

##### **hypochlorite de sodium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 0,032 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,141 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

tiques

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,079 mg/l  
Durée d'exposition: 168 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,04 mg/l  
Espèce: Menidia peninsulae (capucette nord-américaine)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 3,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,1 - 2,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,08 - 0,29 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,28 mg/l  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### **hydroxyde de sodium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 35 - 189 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: Donnée non disponible:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: Donnée non disponible:

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **hypochlorite de sodium:**

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

##### **Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

##### **hydroxyde de sodium:**

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **hypochlorite de sodium:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,42

##### **Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 23,77

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,67

##### **hydroxyde de sodium:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Composants:

##### **hydroxyde de sodium:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
  
Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés

: Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1 Numéro ONU

UN 3266

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a. (hypochlorite de sodium, hydroxyde de sodium,)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Class 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	Quantité 1 100 t	Quantité 2 200 t
----	------------------------------	---------------------	---------------------

### Autres réglementations:

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Met. Corr.	:	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

**Classification du mélange:**

**Procédure de classification:**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION

## La Croix Eau de Javel Plus Jardin de Lavande

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 23.10.2018
1.4	06.02.2020	660000005807	Date de la première version publiée: 15.05.2018

---

Met. Corr. 1	H290	Sur la base de données d'essai.
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR